

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 05 Mai 2026



**16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers**

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	45
Conseillers ne prenant pas part au vote :	0
Pouvoirs :	4
Voix délibératives :	49

L'an deux mille vingt-six, le 05 mai, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 29 Avril 2026, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, à la salle du Foyer de la Maison des Loisirs à Saint Pons de Thomières

Étaient présents : Henri ALVAREZ ; André ARROUCHE ; Olivier AZEMA ; Anne-Marie BAEZA ; Jean-Pierre BARTHES ; Denis BILLO ; Marie-José BONNET ; Grégory BOULET ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Pascal CHIAISSO ; Roland COUTOU ; Jean-Yves DUFAUD ; Béatrice FALCOU ; Bernard FONTES ; Delphine GAZEL ; Nadège GIL ; Bruno GIRONA ; Laurie GOMEZ ; Magali GUIRAUD ; Lionel IVANISEVIC ; Amanda LANET ; Jean Pierre LAVABRE ; Christian LIGNON ; Corinne LOPETEGUI ; Luc LOUIS ; Fabrice MARCHAIS ; Benoît MARS AUX ; Marie MAYNADIER ; Stéphane MERCY ; Nolwenn MILLET PION ; Sylvie MIQUEL ; Françoise PEREZ (représentée par sa suppléante Françoise CASSAN) ; Bernard PETIT ; Maxime PISSANE ; Patrick RAVIER ; François RUBIRA ; Thérèse SALAVIN ; Jean-Marc SALEINE ; Thierry SALLES BLAYAC ; Claude TARRAGA ; Théodorus VAN DER RAADT ; Arnaud VIALANEIX ; Dominique VIDAL ; Betty WAMPFLER

Ayant donné pouvoir : Bruno ORTIZ à Luc LOUIS ; Franck POUJOL RICARD à Grégory BOULET ; Cécile SEGUIN à Nolwenn MILLET PION ; Alain TAILHAN à Sylvie PIQUEL

Étaient absents : Henri ROGNON

A été élu secrétaire de séance : Jean-Pierre BARTHES

Délibération n° : 2026.05.05/071

Objet : Représentation extérieure = Syndicat Mixte Aménagement de Jouarres

VU le procès-verbal de la séance du 23 Avril 2026 portant installation du Conseil de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux pour le mandat 2026-2032 ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes du Minervois au Caroux est adhérente du Syndicat Mixte d'Aménagement de Jouarres ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de désigner les représentants de la collectivité qui siègeront au sein du Comité Syndical ;

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales il a été décidé à l'unanimité de ne pas procéder au vote au scrutin secret pour la désignation des représentants ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (49 POUR)

- **Désigne** en qualité de représentants titulaires et suppléants de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement de Jouarres ;

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Béatrice FALCOU	Patrick CABROL
Marie-José BONNET	Marie MAYNADIER
Luc LOUIS	
Jean Yves DUFAUD	

- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance
M. Jean Pierre BARTHES

Le Président
M. Patrick CABROL